

REPUBLIQUE FRANCAISE



Commune de MONTs

dossier n° DP0371592440177

demandeur : EDF SOLUTIONS SOLAIRES
pour : Installation de panneaux solaires sur
toiture

Surface de plancher créée :
adresse terrain : 1C RUE JOLIOT CURIE
à MONTs (37260)

2025-037U

ARRÊTÉ
portant retrait d'une déclaration préalable
au nom de la commune de MONTs

Le Maire de MONTs

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17/12/2019, modifié par modification simplifiée le 17/11/2020 et modifié le 18/05/2021 ;

Vu la déclaration préalable n° DP0371592440177 délivrée le 21/01/2025 ;

Vu la demande de retrait déposée le 04/02/2025 par EDF SOLUTIONS SOLAIRES représenté par Aïssa Rehabi, titulaire de la déclaration préalable susvisée ;

ARRÊTE

La déclaration préalable susvisée est **RETIRÉE**.

Fait à MONTs,



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'Etat. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Notification de la décision :

Date de première présentation du courrier au demandeur ou remise en mains propres contre décharge :